

# REPUBLIQUE FRANCAISE

006-109-957	Département des Alpes Maritimes
Code INSEE	Trésorerie de GRASSE

<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE Budget annexe Sainte-Marguerite 2</b>	
---	--

**M14**

## **BUDGET PRIMITIF**

**Année 2014**



## Sommaire

### **I. Informations générales (6)**

A - Informations statistiques, fiscales et financières

B - Modalités de vote du budget

### **II. Présentation générale du budget**

A1 - Vue d'ensemble - Sections

A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

### **III. Vote du budget**

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

### **IV. Annexes (7)**

#### **A - Eléments du bilan**

A1 - Présentation croisée par fonction (1)

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)

A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)

A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)

A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (3)

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

#### **B - Engagements hors bilan**

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

#### **C - Autres éléments d'informations**

C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

#### **D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures**

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice ay au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b>	<b>BUDGET</b> ...
-------------------	----------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> )	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		

<b>Informations financières – ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

..... Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du CHAPITRE pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau (1) du CHAPITRE pour la section d'investissement.
  - (2) SANS les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
  - (3) SANS Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n°..... du .....

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>22 383 912,03</b>	<b>22 383 912,03</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>0,00</b> (si déficit)	<b>0,00</b> (si excédent)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>22 383 912,03</b>	<b>22 383 912,03</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	<b>27 375 087,97</b>	<b>26 801 300,00</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>0,00</b> (si solde négatif)	<b>573 787,97</b> (si solde positif)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>27 375 087,97</b>	<b>27 375 087,97</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>49 759 000,00</b>	<b>49 759 000,00</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N° 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	909 700,00	0,00	491 700,00	491 700,00	491 700,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>909 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>491 700,00</b>	<b>491 700,00</b>	<b>491 700,00</b>
66	Charges financières	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 115 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>696 700,00</b>	<b>696 700,00</b>	<b>696 700,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	23 952 952,66		21 687 212,03	21 687 212,03	21 687 212,03
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	507 500,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>24 460 452,66</b>		<b>21 687 212,03</b>	<b>21 687 212,03</b>	<b>21 687 212,03</b>
<b>TOTAL</b>		<b>25 576 152,66</b>	<b>0,00</b>	<b>22 383 912,03</b>	<b>22 383 912,03</b>	<b>22 383 912,03</b>

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	---	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>22 383 912,03</b>
---	--	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N° 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes	3 861 900,00	0,00	4 396 000,00	4 396 000,00	4 396 000,00
74	Dotations et participations	81 053,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 979 953,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 532 000,00</b>	<b>5 532 000,00</b>	<b>5 532 000,00</b>
77	Produits exceptionnels	2 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 979 953,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 532 000,00</b>	<b>6 532 000,00</b>	<b>6 532 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	19 088 699,66		15 851 912,03	15 851 912,03	15 851 912,03
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	507 500,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>19 596 199,66</b>		<b>15 851 912,03</b>	<b>15 851 912,03</b>	<b>15 851 912,03</b>
<b>TOTAL</b>		<b>25 576 152,66</b>	<b>0,00</b>	<b>22 383 912,03</b>	<b>22 383 912,03</b>	<b>22 383 912,03</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	---	-------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>22 383 912,03</b>
---	--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>5 835 300,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 200 000,00	0,00	6 409 087,97	6 409 087,97	6 409 087,97
	<b>Total des dépenses financières</b>	2 200 000,00	0,00	6 409 087,97	6 409 087,97	6 409 087,97
45...1	<b>Total des op. pour compte de tiers (8)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	2 200 000,00	0,00	6 409 087,97	6 409 087,97	6 409 087,97

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	19 088 699,66		20 966 000,00	20 966 000,00	20 966 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 200 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	21 288 699,66		20 966 000,00	20 966 000,00	20 966 000,00

<b>TOTAL</b>	23 488 699,66	0,00	27 375 087,97	27 375 087,97	27 375 087,97
--------------	---------------	------	---------------	---------------	---------------

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	0,00
--	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	27 375 087,97
---	---------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 345 746,66	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	2 345 746,66	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	2 345 746,66	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	23 952 952,66		26 801 300,00	26 801 300,00	26 801 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 200 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	26 152 952,66		26 801 300,00	26 801 300,00	26 801 300,00

<b>TOTAL</b>	28 498 699,32	0,00	26 801 300,00	26 801 300,00	26 801 300,00
--------------	---------------	------	---------------	---------------	---------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	573 787,97
--	------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	27 375 087,97
---	---------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>5 835 300,00</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	(2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	491 700,00		491 700,00
60	Achats et variation des stocks (3)		565 000,00	565 000,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00	200 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		21 122 212,03	21 122 212,03
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>696 700,00</b>	<b>21 687 212,03</b>	<b>22 383 912,03</b>

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	---	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>22 383 912,03</b>
---	--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 409 087,97	5 679 087,97	12 088 175,94
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	15 286 912,03	15 286 912,03
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>6 409 087,97</b>	<b>20 966 000,00</b>	<b>27 375 087,97</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>27 375 087,97</b>
---	---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 396 000,00		4 396 000,00
71	<i>Prod. stockée (ou destockage)</i>		15 286 912,03	15 286 912,03
74	Dotations et participations	1 100 000,00		1 100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	36 000,00		36 000,00
77	Produits exceptionnels	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		565 000,00	565 000,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>6 532 000,00</b>	<b>15 851 912,03</b>	<b>22 383 912,03</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>22 383 912,03</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	5 679 087,97	5 679 087,97
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	21 122 212,03	21 122 212,03
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>26 801 300,00</b>	<b>26 801 300,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>573 787,97</b>
+	
<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>27 375 087,97</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre ;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>909 700,00</b>	<b>491 700,00</b>	<b>491 700,00</b>
6045	Ach. Et. Prest. Serv. (Terr. à Am.)	80 000,00	0,00	0,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	491 200,00	95 700,00	95 700,00
60611	Eau et assainissement	4 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	6 000,00	0,00	0,00
614	Ch. locatives et de coPpté	0,00	110 000,00	110 000,00
61521	Terrains	20 000,00	20 000,00	20 000,00
61522	Bâtiments	15 000,00	15 000,00	15 000,00
616	Primes d'assurances	30 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	11 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	0,00	0,00
627	Serv. bancaires et assimilés	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6282	Fr. Gard.(Eg.,For.&bois Com.	20 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	230 000,00	250 000,00	250 000,00

<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
------------	--	-------------	-------------	-------------

<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
------------	---------------------------------	-------------	-------------	-------------

<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
-----------	---	-------------	-------------	-------------

<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
------------	--	-------------	-------------	-------------

<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>909 700,00</b>	<b>491 700,00</b>	<b>491 700,00</b>
--	--	-------------------	-------------------	-------------------

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
-----------------	----------------	---	-------------------------------	-------------

<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
-----------	--------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

66111	Intérêts réglés à l'échéance	200 000,00	200 000,00	200 000,00
-------	------------------------------	------------	------------	------------

<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>6 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
-----------	------------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------

6711	Int. Mor. et Pén. sur March.	0,00	5 000,00	5 000,00
------	------------------------------	------	----------	----------

6718	Aut.Ch.Excep.sur Op. de Gest.	6 000,00	0,00	0,00
------	-------------------------------	----------	------	------

<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
-----------	--	-------------	-------------	-------------

<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( e )</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
------------	---------------------------------	-------------	-------------	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>1 115 700,00</b>	<b>696 700,00</b>	<b>696 700,00</b>
---	--	---------------------	-------------------	-------------------

<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
------------	---	-------------	-------------	-------------

<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>23 952 952,66</b>	<b>21 687 212,03</b>	<b>21 687 212,03</b>
------------	---	----------------------	----------------------	----------------------

608	Fr.Acc.sur Terr.en cours d'Am.	0,00	565 000,00	565 000,00
-----	--------------------------------	------	------------	------------

71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	23 952 952,66	21 122 212,03	21 122 212,03
-------	----------------------------	---------------	---------------	---------------

<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>23 952 952,66</b>	<b>21 687 212,03</b>	<b>21 687 212,03</b>
--	--	----------------------	----------------------	----------------------

<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>507 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
------------	---	-------------------	-------------	-------------

608	Fr.Acc.sur Terr.en cours d'Am.	507 500,00	0,00	0,00
-----	--------------------------------	------------	------	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>24 460 452,66</b>	<b>21 687 212,03</b>	<b>21 687 212,03</b>
-----------------------------------	--	----------------------	----------------------	----------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>25 576 152,66</b>	<b>22 383 912,03</b>	<b>22 383 912,03</b>
---	--	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>			<b>0,00</b>
-----------------------------------	--	--	-------------

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>22 383 912,03</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 861 900,00	4 396 000,00	4 396 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	3 861 900,00	4 396 000,00	4 396 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	81 053,00	1 100 000,00	1 100 000,00
7472	Régions	0,00	200 000,00	200 000,00
7473	Départements	0,00	900 000,00	900 000,00
7478	Autres organismes	81 053,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00	36 000,00	36 000,00
752	Revenus des immeubles	37 000,00	36 000,00	36 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>3 979 953,00</b>	<b>5 532 000,00</b>	<b>5 532 000,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
774	Subventions exceptionnelles	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> <b>= a+b+c+d</b>		<b>5 979 953,00</b>	<b>6 532 000,00</b>	<b>6 532 000,00</b>

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	19 088 699,66	15 851 912,03	15 851 912,03
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	19 088 699,66	15 286 912,03	15 286 912,03
791	Transferts de Ch. de Gest cour	0,00	359 000,00	359 000,00
796	Transferts de Ch. financières	0,00	201 000,00	201 000,00
797	Transferts de Ch. Excep.	0,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	507 500,00	0,00	0,00
791	Transferts de Ch. de Gest cour	300 000,00	0,00	0,00
796	Transferts de Ch. financières	201 500,00	0,00	0,00
797	Transferts de Ch. Excep.	6 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>19 596 199,66</b>	<b>15 851 912,03</b>	<b>15 851 912,03</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(=total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>25 576 152,66</b>	<b>22 383 912,03</b>	<b>22 383 912,03</b>
--	----------------------	----------------------	----------------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>22 383 912,03</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 200 000,00	6 409 087,97	6 409 087,97
1641	Emprunts en Euros	0,00	730 000,00	730 000,00
16449	Opérat°affér. à opt°de tirag	2 200 000,00	5 679 087,97	5 679 087,97
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 200 000,00</b>	<b>6 409 087,97</b>	<b>6 409 087,97</b>
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 200 000,00</b>	<b>6 409 087,97</b>	<b>6 409 087,97</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	19 088 699,66	20 966 000,00	20 966 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	5 679 087,97	5 679 087,97
16441	Opérat°afférentes à emprunt	0,00	5 679 087,97	5 679 087,97
<b>Charges transférées (9)</b>		<b>19 088 699,66</b>	<b>15 286 912,03</b>	<b>15 286 912,03</b>
3555	Terrains aménagés	19 088 699,66	15 286 912,03	15 286 912,03
041	Opérations patrimoniales (10)	2 200 000,00	0,00	0,00
16441	Opérat°afférentes à emprunt	2 200 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>21 288 699,66</b>	<b>20 966 000,00</b>	<b>20 966 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>23 488 699,66</b>	<b>27 375 087,97</b>	<b>27 375 087,97</b>

+		
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>		
<b>0,00</b>		
+		

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>27 375 087,97</b>
--	----------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
(2) Cf. modalités de vote I-B ;  
(3) Hors restes à réaliser ;  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement  
(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;  
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;  
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;  
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .  
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 345 746,66	0,00	0,00
16441	Opérat°afférentes à emprunt	2 345 746,66	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 345 746,66	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 345 746,66	0,00	0,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	23 952 952,66	26 801 300,00	26 801 300,00
16449	Opérat°affér. à opt°de tirag	0,00	5 679 087,97	5 679 087,97
3555	Terrains aménagés	23 952 952,66	21 122 212,03	21 122 212,03
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		23 952 952,66	26 801 300,00	26 801 300,00
041	Opérations patrimoniales (9)	2 200 000,00	0,00	0,00
16449	Opérat°affér. à opt°de tirag	2 200 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		26 152 952,66	26 801 300,00	26 801 300,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		28 498 699,32	26 801 300,00	26 801 300,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				573 787,97
				=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES				27 375 087,97

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

(1)

LIBELLE :

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisation en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	0,00	6 409 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non municipaux (2/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Dépenses d'ordre	15 286 912,03					
Total dépenses de l'exercice	15 286 912,03	12 088 175,94	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	15 286 912,03	12 088 175,94	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	21 122 212,03	5 679 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	573 787,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	21 696 000,00	5 679 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	21 687 212,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	21 687 212,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	15 851 912,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	15 851 912,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>		<b>A1</b>

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 409 087,97
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 286 912,03
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 375 087,97
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 375 087,97

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 801 300,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	573 787,97
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 375 087,97

**FONCTIONNEMENT**

0,00	0,00	0,00	0,00	696 700,00	22 383 912,03
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	696 700,00	22 383 912,03

0,00	0,00	0,00	0,00	6 532 000,00	22 383 912,03
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	6 532 000,00	22 383 912,03

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

Art (1)	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	----------------------------------	--	--------------------------------------	-------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses d'investissement	15 286 912,03	12 088 175,94	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles	0,00	6 409 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	6 409 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	15 286 912,03	5 679 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre se	15 286 912,03	5 679 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
Total recettes d'investissement	21 122 212,03	5 679 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre	21 122 212,03	5 679 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre se	21 122 212,03	5 679 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement	21 687 212,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011 Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	21 687 212,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre se	21 687 212,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement	15 851 912,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et ven	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre	15 851 912,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre se	15 851 912,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES				IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE				A1

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 375 087,97
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 409 087,97
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 409 087,97
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 966 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 966 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 801 300,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 801 300,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 801 300,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	696 700,00	22 383 912,03
0,00	0,00	0,00	0,00	696 700,00	696 700,00
0,00	0,00	0,00	0,00	491 700,00	491 700,00
0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 687 212,03
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 687 212,03
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	6 532 000,00	22 383 912,03
0,00	0,00	0,00	0,00	6 532 000,00	6 532 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	4 396 000,00	4 396 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 851 912,03
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 851 912,03
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, acp° européen.	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	21 687 212,03	0,00	0,00	0,00	21 687 212,03
	Dépenses de l'exercice	21 687 212,03	0,00	0,00	0,00	21 687 212,03
042	Opérations d'ordre de transfert e	21 687 212,03	0,00	0,00	0,00	21 687 212,03
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	15 851 912,03	0,00	0,00	0,00	15 851 912,03
	Recettes de l'exercice	15 851 912,03	0,00	0,00	0,00	15 851 912,03
042	Opérations d'ordre de transfert e	15 851 912,03	0,00	0,00	0,00	15 851 912,03
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-5 835 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 835 300,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	Sous fonction 02							Sous fonction 04		
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	Sous fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 2 - Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
<b>A 1</b>		

**FONCTION 2 - Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Restes à réaliser-reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Restes à réaliser-reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 3 - Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser-reports</b>					
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser-reports</b>					
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A I.1</b>

**FONCTION 3 - Culture**

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).  
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 4 - Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports				
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports				
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		
		<b>A 1</b>

**FONCTION 4 - Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION -</b>	
<b>DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 5 - Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports			
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports			
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A 1</b>

**FONCTION 5 - Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act <sup>o</sup> pour l'enfance et l'adolescence	523 Act <sup>o</sup> pour personnes en difficulté	524 Autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 6 - Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>EMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 7 - Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser-reports</b>					
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser-reports</b>					
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A 1</b>

**FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser-reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser-reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A 1.1</b>

**FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT</b>		
<b>A 1.1</b>		

**FONCTION 9 - Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	696 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	696 700,00
	Dépenses de l'exercice	696 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	696 700,00
011	Charges à caractère général	491 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491 700,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	6 532 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 532 000,00
	Recettes de l'exercice	6 532 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 532 000,00
70	Produits des services, du domaine	4 396 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 396 000,00
74	Dotations et participations	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
75	Autres produits de gestion courant	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
77	Produits exceptionnels	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	5 835 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 835 300,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	15 286 912,03	12 088 175,94	0,00	0,00	27 375 087,97
	Dépenses de l'exercice	15 286 912,03	12 088 175,94	0,00	0,00	27 375 087,97
040	Opérations d'ordre de transfert e	15 286 912,03	5 679 087,97	0,00	0,00	20 966 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	6 409 087,97	0,00	0,00	6 409 087,97
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	21 696 000,00	5 679 087,97	0,00	0,00	27 375 087,97
	Recettes de l'exercice	21 122 212,03	5 679 087,97	0,00	0,00	26 801 300,00
040	Opérations d'ordre de transfert e	21 122 212,03	5 679 087,97	0,00	0,00	26 801 300,00
	Restes à réaliser-reports	573 787,97	0,00	0,00	0,00	573 787,97
	<b>SOLDE (2)</b>	6 409 087,97	-6 409 087,97	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée			
	<b>DEPENSES (2)</b>	12 088 175,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	12 088 175,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert ent	5 679 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 409 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	5 679 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	5 679 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert ent	5 679 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-6 409 087,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	<b>Opérations d'équipement</b>	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Opérations d'équipement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser-reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).  
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 2 - Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 2 - Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 3 - Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Opérations d'équipement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser-reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser-reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 3 - Culture**

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choral.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 4 - Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 4 - Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 5 - Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	
	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 5 - Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Opérations d'équipement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser-reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser-reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 6 - Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 7 - Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Opérations d'équipement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser-reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	Sous fonction 82						Sous fonction 83				833 Préservation du milieu naturel	
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution				
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A 1.2</b>

**FONCTION 9 - Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Opérations d'équipement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser-reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant d0 au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5181 Avances du Trésor		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5182 Avances de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51831 Lignes de crédits de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51832 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA (CA)	22/09/2008	0,00				
5194 Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB800071C du 22/02/1999.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
		0,00		2 200 000,00					723 039,47	34 240,24	0,00	2 614,51
MIR276103EUR (CONSO2013)	N	0,00	1A	2 200 000,00	2	V	E1M	1,453	723 039,47	34 240,24	0,00	2 614,51
163 Emprunts Obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		13 000 000,00					0,00	122 507,89	0,00	3 221,21
16449 - Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie		0,00		13 000 000,00					0,00	122 507,89	0,00	3 221,21
CA (TIRAGE14)	N	0,00	1A	5 110 000,00	2	V	E3M	0,533	0,00	41 600,73	0,00	108,36
CA (TIRAGE16)	N	0,00	1A	385 000,00	2	V	TAG3M	0,622	0,00	3 263,52	0,00	487,26
CA (TIRAGE17)	N	0,00	1A	5 000 000,00	2	V	E3M	1,350	0,00	57 250,33	0,00	2 562,47
CA (TIRAGE2012)	N	0,00	1A	2 505 000,00	2	V	E3M	0,533	0,00	20 393,31	0,00	53,12
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00





**Emprunts et dettes au 01/01/N**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant d0 au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts parçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur compte spéciaux du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (6)	Taux actuariel				
Total général													
					15 200 000,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Natura (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant d0 au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>Total général</b>			0,00	15 200 000,00					723 039,47	166 748,13	0,00	5 836,72

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage). Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(13) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(14) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(15) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux (taux au 01/01/N) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant d0 au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (6)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (8)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (7)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (8)	% par type de taux selon le capital restant d0
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
TOTAL (B)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
TOTAL (C)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL (D)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL (E)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Autres type de structures F														
TOTAL (F)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00

Emprunts ventilés par structure de taux (taux au 01/01/N) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (le cas échéant) (7)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (8)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>									<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (funnel)	Nombre de produits	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	15 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé				Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (6)		Niveau de taux (6)		Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)								0,00	0,00			
Taux variable (total)								0,00	0,00			
Taux complexe (total)								0,00	0,00			
Total								0,00	0,00			

Effet de l'instrument de couverture

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 01/01/N	Capital restant dû	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Taux à la date du vote du budget (7)			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (6)							Type de Taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N**

**A2.7**

**A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Capital restant d0 au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié (5)					Intérêts	Capital		
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.						
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

**IV**

**A2.8**

**A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	15 200 000,00	15 200 000,00	879 787,60	156 748,13	723 039,47
	13 000 000,00	13 000 000,00	122 507,89	122 507,89	0,00
CREDIT AGRICOLE	13 000 000,00	13 000 000,00	122 507,89	122 507,89	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	2 200 000,00	2 200 000,00	757 279,71	34 240,24	723 039,47
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	2 200 000,00	2 200 000,00	757 279,71	34 240,24	723 039,47
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00		0,00
<u>Dette Provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00		0,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

**A2.9 - AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Catégorie Globale	2 200 000,00	757 279,71	1 476 960,53
Emprunt en euros - 16449	13 000 000,00	122 507,89	13 000 000,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>			<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		<b>730 000,00</b>	<b>730 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>730 000,00</b>	<b>730 000,00</b>
1641	Emprunts en Euros	730 000,00	730 000,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>730 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>730 000,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b</b>		<b>0,00</b>
		<b>III 0,00</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>0,00</b>
		<b>0,00</b>
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>	<b>0,00</b>
		<b>0,00</b>
<b>021</b>	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	<b>0,00</b>
		<b>0,00</b>
<b>024</b>	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	<b>0,00</b>
		<b>0,00</b>

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>573 787,97</b>	<b>0,00</b>	<b>573 787,97</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres II</b>	<b>730 000,00</b>
<b>Ressources propres disponibles IV</b>	<b>573 787,97</b>
<b>Solde V = IV - II(6)</b>	<b>-156 212,03</b>

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A7.1.1</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

**A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

<b>RECETTES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	

74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.1.2</b>

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

**A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45...1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

**A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

<b>RECETTES</b>
-----------------

Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
<b>Total des recettes réelles</b>		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>Recettes issues de la TEOM</b>		
<b>Dotations et participations reçues</b>		
<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	

78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A7.2.2</b>
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>Remboursement d'emprunts et dettes assimilées</b>		
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>		
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		
<b>Autres dépenses éventuelles</b>		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
020	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
<hr/>		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>Souscription d'emprunts et dettes assimilées</b>		
<b>Dotations et subventions reçues</b>		
<b>Autres recettes éventuelles</b>		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
<b>Total des recettes réelles</b>		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		



<b>TOTAL GENERAL</b>	
----------------------	--

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN		A9
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération : ...../...../.....	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES</b>				
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations communes (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrite le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN \_ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS**

**EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

**IV**

**B1.1**

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux		en intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(un) Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(un) Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
(...) <b>TOTAL GENERAL</b>																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index ( ex. EURIBOR, 3 mois... ) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture événementielles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		
<b>CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT</b>		<b>B.1.2</b>

**B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+B+C+D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.3</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	<b>8017 Subventions à verser en annuités.....</b>						
...							
	<b>8018 Autres engagements</b>						
	<b>Au profit d'organismes publics.....</b>						
...							
	<b>Au profit d'organismes</b>						
...							
<b>TOTAL</b>							



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>		<b>B1.6</b>
<b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						
<b>TOTAL</b>							

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.1</b>
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

<b>Libellé de la recette :</b>			
<b>Reste à employer au 01/01/N :</b>			
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
		<b>Total recettes</b>	
<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
		<b>Total dépenses</b>	
<b>Restes à employer au 31/12/N :</b>			

<b>Total reste à employer au 01/01/N :</b>			
<b>Total Recettes</b>		<b>Total Dépenses</b>	
<b>TOTAL reste à employer au 31/12/N :</b>			

<b>IV – ANNEXE</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>		<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							



<b>IV – ANNEXE</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>		
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>		<b>CI</b>

**CI - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT
			Indice (8)	Euros	
Agents occupant un emploi permanent (6)					Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)					
<b>TOTAL GENERAL</b>					

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Montif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : *accroissement saisonnier/activité*

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe délégués

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT  
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

**C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...					

(1) Ou créés par l'établissement public ou le groupement.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...		.....	.....			

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
<b>TOTAL</b>						

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice .....  
 Nombre de membres présents .....  
 Nombre de suffrages exprimés .....

**VOTES :**

Pour  
 Contre  
 Abstentions

Date de convocation : ...../...../.....

Présenté par ..... (1),  
 A ..... le .....  
 Le ..... (1),  
 Délibéré par ..... (2), réuni en session .....  
 A ..... le .....

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par ..... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le ...../...../.....

A....., le ...../...../.....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme  
 (2) L'assemblée délibérante étant :